

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 92

Artikel: VIIIe congrès de l'Alliance internationale pour le suffrage des femmes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255821>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
 ETRANGER... » 6.50
 Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 insert. 24 insert.
 La case, Fr. 25.— 45.—
 1 case 1/2, » 35.— 60.—
 2 cases, » 45.— 80.—

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: L'Idée marche... E. Gd. — VIII^e Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes. — La Conférence internationale du Travail à Washington: J. GUEYBAUD. — Pour les femmes d'Arménie: H. PFEIFFER-MONNERAT. — Notes d'actualité: *L'intelligence de la femme*, à propos d'une conférence de M^{me} Ferrero: Jeanne BERTRAND. — Lettre de Vienne: Léopoldine Kulka: Gisela URBAN. — Les Femmes et la chose publique, chronique parlementaire fédérale: Annie LEUCH. — Notre Bibliothèque: *Annuaire des Femmes suisses; Comment lutter contre les maladies vénériennes?* — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines.

L'IDÉE MARCHE...

La nouvelle de la réunion du Congrès international en Suisse ne nous a pas laissé la place d'informer nos lecteurs dans notre dernier numéro des progrès qu'a faits notre cause en Grande-Bretagne. En effet, un projet de loi étendant le droit de vote à toutes les femmes âgées de 21 ans a été voté en seconde lecture et sans opposition à la Chambre des Communes, et bien qu'on ne puisse encore le déclarer définitif, c'est un nouveau et important succès à signaler.

La loi du 6 février 1918 reconnaît le droit de vote, on s'en souvient, seulement aux femmes âgées de plus de 30 ans: disposition acceptée par les féministes à titre transitoire. Des «Associations de femmes au-dessous de 30 ans» s'étaient formées qui réclamaient énergiquement l'abrogation de cet article, et à qui le nouveau projet de loi va donner satisfaction. Il est assez amusant de constater la formation de ces groupements, alors que certains de nos adversaires prétendaient que la limite de 30 ans était le bon moyen d'empêcher les femmes d'aller voter, aucune d'entre d'elles ne voulant déclarer qu'elles avaient atteint l'âge fatidique!

A la Chambre des Communes, Lady Astor a prononcé son «maiden speech» le 24 février, en repoussant énergiquement une motion qui demandait «l'abrogation de toutes les restrictions vexatoires apportées à la vente et à la consommation des boissons alcooliques». On a estimé que son discours a apporté une contribution de valeur au débat¹. L'Angleterre s'habitue d'ailleurs de plus en plus à l'idée de la femme députée, puisque l'on annonce de nouvelles candidatures féminines à des élections complémentaires, notamment celle de Lady Bonham Carter, la fille de M. Asquith. Et il est piquant de voir l'ancien adversaire acharné du suffrage féminin rentré à la Chambre des Communes grâce aux voix des femmes qui ont voté pour lui, après que, dans une proclamation très nette, il ait affirmé sa conversion à ce principe! Ne voit-on pas aussi Mrs. Humphrey Ward, dont la réputation de romancière ne doit pas faire oublier le rôle d'antisuffragiste, accepter avec sept autres femmes sa nomination comme juge de paix, en vertu d'une nouvelle loi qui est la conséquence directe du suffrage? L'idée marche...

De Grèce, nous avons reçu une demande d'entrer en rela-

¹ Signalons à ce sujet, dans le *Matin* du 28 février, un spirituel compte-rendu de M. Stéphane Lauzanne, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, faute de place.

tions avec une Société nouvellement formée, l'Union pour les Droits de la Femme, que préside M^{me} Negroportès. Et en Italie, malgré les difficultés d'ordre juridico-constitutionnel causées par la dissolution en automne du Parlement avant que le Sénat ait pu se prononcer sur le suffrage féminin, on est si persuadé que les femmes voteront aux élections municipales de 1920 que l'on commence de toute part à préparer de nouveaux registres électoraux.

E. Gd.

VIII^e Congrès de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes

L'annonce de la réunion de ce Congrès dans notre pays éveille de toute part un joyeux intérêt, et une très grande ardeur se manifeste, non seulement parmi les suffragistes suisses, mais encore parmi bien des personnes qui n'avaient pas jusqu'ici pris une part active à notre travail. C'est là déjà un heureux effet de la propagande produite par le Congrès!

On nous a demandé de différents côtés quelles seront les questions traitées à Genève. Rien n'est encore définitivement arrêté et le programme que nous avons reçu de Londres est plutôt un projet, une ébauche d'ordre du jour, susceptible d'innombrables modifications. Nous en donnons toutefois ci-après les lignes essentielles:

Semaine du 31 mai au 5 juin:

Séances du Comité exécutif, du Comité international, des Commissions spéciales, etc.

Semaine du Congrès, du 6 au 12 juin:

Dimanche 6 juin: Meeting public de propagande. Sujets: Les femmes électriques et celles qui ne le sont pas. — Parmi les femmes de l'Orient, etc. (Oratrices: Mrs. Chapman Catt, etc.).

Lundi 7 juin: Séance plénière du Congrès. (Affaires administratives, admission de nouveaux pays, rapports divers, nomination de Commissions, etc.)

Mardi 8 juin: Séances de sections ou séance plénière. Sujets: Organisation et méthode de la propagande suffragiste. — Droit au travail, et à travail égal, salaire égal. — L'œuvre des femmes en matière municipale. — Meeting public de propagande. Orateurs: femmes députées de différents pays.

Mercredi 9 juin: Séance plénière: Affaires administratives. — Séances de sections: Les femmes et les partis politiques. — L'attitude des femmes quant à la question de la prostitution, de la visite obligatoire des maladies vénériennes. — Meeting public de propagande: (Les femmes de l'Orient, par des oratrices orientales. — Comment la Ligue des Nations peut-elle améliorer la situation des femmes.)



E 1436.

Jendi 10 juin: Séances de sections, ou séance plénière. Sujets: La valeur économique du travail des femmes et des mères. — La nationalité et les droits civils de la femme mariée. — L'éducation civique. — Meeting public de propagande. (Le suffrage féminin et ses rapports avec l'égalité économique, morale et civile de l'homme et de la femme.)

Vendredi 11 juin: Séance plénière du Congrès: Rapports des Commissions sur le futur programme de l'Alliance internationale et élaboration de la Charte de la Femme. — Election du Comité de l'Alliance internationale. — Cérémonie de clôture.

Samedi 12 juin: Séance plénière éventuelle pour liquider les affaires non terminées.

On sait que plusieurs propositions ont été faites quant à l'avenir de l'Alliance: continuation de son activité telle quelle jusqu'au moment où tous les pays qui lui sont affiliés auront reconnu aux femmes le droit de vote; ou transformation de son activité sur des bases féministes plus larges. Les Associations de Grande-Bretagne et des Pays-Bas notamment ont élaboré tout un plan de travail que nous aurons lieu d'étudier plus en détail.

D'autres part, on nous communique de Londres que le gouvernement de l'Uruguay a délégué comme sa représentante à titre officiel au Congrès D^{re} Paulina Luisi, un des chefs les plus connus du mouvement suffragiste et abolitionniste dans l'Amérique du Sud. Du Danemark viendra, en tout cas pour participer au meeting, dont seules des députées seront les oratrices, M^{me} Elna Munch dont l'intervention au Riksdag a fortement contribué à faire adopter la loi plaçant les femmes fonctionnaires sur le même pied d'égalité que les hommes. On nous annonce également la présence de Mrs. Chandra Sen, une des représentantes les plus distinguées du mouvement d'émancipation des femmes dans l'Inde.

Ajoutons qu'au point de vue pratique, un Comité suisse d'organisation du VIII^e Congrès international pour le Suffrage des Femmes s'est constitué à Genève le 13 mars sous la présidence de M^{lle} Gourd. Il a nommé plusieurs Commissions, sur l'activité desquelles nous aurons à revenir, et qui se sont aussitôt mises au travail.

* * *

La Commission des Finances du Comité suisse d'organisation du Congrès dont M^{me} A. Leuch, présidente de la Section bernoise de l'A. S. S. F. a bien voulu accepter la présidence, nous prie d'ouvrir dans nos colonnes une souscription pour le fonds du Congrès¹, ce que nous faisons avec le plus grand plaisir. Les dons les plus modestes seront reçus avec reconnaissance, et peuvent être adressés directement avec la mention: Pour le Congrès, à notre Administration. (Compte de chèques postaux I. 943).

Reçu au 21 mars 1920

Produit d'un cours d'éducation civique Fr. 200

La Conférence Internationale du travail à Washington

Les délégués des pays qui ont participé à cette Conférence ont maintenant fait connaître, après les rapports officiels remis à leurs gouvernements respectifs, leurs impressions particulières et leur point de vue spécial. Et au point de vue féminin, qui est celui qui nous intéresse ici, on ne peut dire que le résultat de la Conférence soit précisément satisfaisant. Il est au contraire gros de problèmes inquiétants pour les droits de la femme en matière économique.

¹ Les frais de location de salles, tant pour les séances du Congrès que pour les meetings de propagande, de publicité pour ces séances, etc., sont à la charge du Comité suisse d'organisation, de même que les très-modestes réceptions qu'il voudrait pouvoir offrir à nos hôtes suffragistes.

D'abord, les femmes ont été tout à fait insuffisamment représentées à Washington. Aucune n'a siégé à la Conférence à titre de déléguée officielle, pas un des 41 Etats représentés n'ayant voulu donner au moins un poste de délégué à une femme sur les quatre auxquels il avait droit — ce qui a provoqué pour le dire en passant d'énergiques protestations des Danoises et des Norvégiennes auprès de leur gouvernement. Il semble, en effet que, dans un pays où les femmes sont électeurs tout comme les hommes, et étant données les questions très importantes au point de vue féminin qu'allait débattre la Conférence, il était pour le moins indiqué d'y déléguer des femmes. Celles-ci y sont entrées par la porte de service, soit simplement à titre d'*experts*, sans droit de vote dans les séances et ne pouvant prendre la parole que sur invitation. C'est un poste évidemment supérieur à celui de dactylographe que l'on nous réserve si volontiers, mais ce n'est nullement celui auquel ont droit des femmes quand leurs intérêts économiques sont en jeu. — 23 femmes ont ainsi pris indirectement part aux travaux de la Conférence, dont 8 à titre d'*experts* nommées par les organisations ouvrières, 14 par les gouvernements, et une par une association patronale! Les pays qui avaient désigné le plus grand nombre de femmes experts furent la Grande-Bretagne (Misses Sophie Sanger, Smith, Mary Mac Arthur et Marg. Bondfield toutes bien connues dans le mouvement féministe et ouvrier), la France (Mlles Jeanne Bouvier, inspectrice du travail et Latellier), la Hollande (en particulier Mlle Grøneweg, la seule femme députée des Pays-Bas), etc. La Suisse... brilla par l'absence complète de l'élément féminin! mais peut-être est-ce en partie la faute des Associations féminines intéressées qui n'ont tenté aucune démarche dans ce sens...

De cette représentation notoirement insuffisante des femmes a découlé tout naturellement le fait que plusieurs des résolutions prises ont été en défaveur des femmes. Des six conventions adoptées, l'une est extrêmement dangereuse, qui stipule qu'« il est interdit d'employer des femmes entre 10 h. du soir et 5 h. du matin. » En d'autres termes, c'est l'interdiction pure et simple du travail de nuit pour les femmes. On voit immédiatement l'exclusion qu'il en résulte pour les femmes d'un grand nombre de professions, et par conséquent l'infériorité économique que leur impose cette convention sous couleur de les protéger, allant ainsi à fin contraire du but censément poursuivi. C'est ce qu'ont fait valoir énergiquement les experts scandinaves, en particulier Mmes Kjelsberg (Norvège), Hjelmar (Danemark) et Hesselgren (Suède), protestant contre cette atteinte au droit au travail de la femme, et contre l'inégalité qu'elle crée entre travailleurs et travailleuses. Mais qu'ont pu ces quelques voix *clamante in deserto*? « Il est inadmissible, écrivait à ce sujet *Jus Suffragii*, qu'une Conférence à laquelle les femmes sont si peu représentées tranche de manière autoritaire pareille question concernant les femmes. Ce que nous réclamons, c'est une législation appropriée pour les hommes et pour les femmes, et non pas des restrictions n'atteignant que les femmes. » On ne saurait mieux dire, et nous voudrions attirer tout spécialement l'attention de nos lectrices sur ce point: il est facile, en effet, de se laisser séduire par des considérations humanitaires et sentimentales comme celles que l'on ne manque pas d'invoquer en pareille matière, l'intérêt de la race, la protection de la mère, etc., sans voir qu'on porte atteinte de la sorte au principe de justice intégrale qui est à la base du féminisme. Et d'après le récit que fait à l'*Attività femminile sociale* de Rome, l'expert italienne, Mme L. Casartelli-Cabrini, quelques-unes parmi ses collègues auraient un peu perdu de vue cette conception...